

(Metz) La place des militant-es de Greenpeace n'est pas en prison

30 octobre 2019

La place des militant-es de Greenpeace n'est pas en prison

En février 2018, 8 activistes et un salarié de Greenpeace France avaient comparu devant le tribunal de grande instance de Thionville pour en octobre 2017 s'être introduits dans la centrale de Cattenom en Moselle et y avoir déclenché un feu d'artifice au pied de la piscine d'entreposage de combustible usé. Ils voulaient ainsi dénoncer le défaut de sécurisation des accès des installations nucléaires et des transports associés sur le territoire français. Pour la première fois des peines de prison ferme ont été prononcées à l'encontre de militant-es de Greenpeace :

- Deux activistes ont été condamnés à deux mois de prison ferme.
- Le chargé de campagne nucléaire a été jugé coupable de complicité dans le cadre de ses fonctions à Greenpeace et sanctionné de cinq mois de prison avec sursis.
- Les six autres activistes sont condamné-es à cinq mois de prison avec sursis.
- L'association Greenpeace est jugée coupable et devra payer une amende de 20 000 euros. Par ailleurs elle devra verser 50 000 euros à EDF au titre du préjudice moral.

Le 30 octobre, les #9deCattenom, huit militant-es et un salarié de Greenpeace seront jugé-es en appel à Metz. Ce sera l'occasion d'un grand rassemblement de soutien pour ces militant-es et ce salarié qui risquent la prison pour avoir eu le courage de dénoncer des failles sur la centrale de Cattenom et le risque nucléaire. Face à la répression actuelle opposée aux différents mouvements climatiques et sociaux, la solidarité sans faille doit être notre première réponse.

L'Union syndicale Solidaires appelle à rejoindre le rassemblement devant la Cour d'appel de Metz mercredi 30 octobre, à partir de 12h.

L'Union syndicale Solidaires dénonce la répression contre celles et ceux qui défendent l'intérêt général comme ces militant-es qui osent agir pour faire connaître les dangers du nucléaire et les défauts de sécurisation des centrales.

L'Union syndicale Solidaires appelle à soutenir Greenpeace dans son combat

Paris, 22 octobre 2019

En février 2018, 8 activistes et un salarié de Greenpeace France avaient comparu devant le tribunal de grande instance de Thionville pour en octobre 2017 s'être introduits dans la centrale de Cattenom en Moselle et y avoir déclenché un feu d'artifice au pied de la piscine d'entreposage de combustible usé. Ils voulaient ainsi dénoncer le défaut de sécurisation des accès des installations nucléaires et des transports associés sur le territoire français. Pour la première fois des peines de prison ferme ont été prononcées à l'encontre de militant-es de Greenpeace :

- Deux activistes ont été condamnés à deux mois de prison ferme.
- Le chargé de campagne nucléaire a été jugé coupable de complicité dans le cadre de ses fonctions à Greenpeace et sanctionné de cinq mois de prison avec sursis.
- Les six autres activistes sont condamné-es à cinq mois de prison avec sursis.
- L'association Greenpeace est jugée coupable et devra payer une amende de 20 000 euros. Par ailleurs elle devra verser 50 000 euros à EDF au titre du préjudice moral.

Le 30 octobre, les #9deCattenom, huit militant-es et un salarié de Greenpeace seront jugé-es en appel à Metz.

Ce sera l'occasion d'un grand rassemblement de soutien pour ces militant-es et ce salarié qui risquent la prison pour avoir eu le courage de dénoncer des failles sur la centrale de Cattenom et le risque nucléaire. Face à la répression actuelle opposée aux différents mouvements climatiques et sociaux, la solidarité sans faille doit être notre première réponse.

L'Union syndicale Solidaires appelle à rejoindre le rassemblement devant la Cour d'appel de Metz mercredi 30 octobre, à partir de 12h.

L'Union syndicale Solidaires dénonce la répression contre celles et ceux qui défendent l'intérêt général comme ces militant-es qui osent agir pour faire connaître les dangers du nucléaire et les défauts de sécurisation des centrales.

L'Union syndicale Solidaires appelle à soutenir Greenpeace dans son combat

- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Mobilisations nationales >
- Adresse de cet article :
<https://solidaires.org/Metz-La-place-des-militant-es-de-Greenpeace-n-est-pas-en-prison>